

# Conseil Municipal du 2 mai 2022

**Temps d'échange avec Madame Nadège HAVET, sénatrice du Finistère** : Mme Nadège HAVET, Sénatrice du Finistère et son collaborateur parlementaire, M. Grégory BRETON sont venus à la rencontre des élus pour un temps d'échanges en début de conseil municipal.

Différents thèmes ont été abordés : Urbanisme, logement HLM, diminution des dotations des collectivités, reprise difficile du milieu associatif à la suite de la Covid, loi Grand âge autonomie et enfin un volet sur l'agriculture

## **TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS**

**Restauration du complexe au terrain de football – Réception des travaux** : La réception des travaux de restauration du complexe sportif a été prononcée le 19 avril 2022. Des réserves ont été émises à toutes les entreprises. Fabrice PETTON, maître d'œuvre veille au bon achèvement des travaux.

**Projet Maison des Assistantes Maternelles** : M. le Maire fait un point sur l'avancement des négociations avec la famille PICHARD pour l'acquisition d'un bout de leur parcelle qui doit aboutir à la réalisation d'une maison des assistantes maternelles. Le Conseil Municipal valide une offre d'achat au prix de 15 € le mètre carré pour une superficie à définir après bornage s'approchant des 800 m<sup>2</sup>. En matière de financements, une prochaine rencontre est programmée avec la CAF afin de connaître l'accompagnement possible sur ce genre de projet. Un dossier de demande de subvention a d'ores et déjà été déposé auprès du Conseil Départemental du Finistère dans le cadre du « *Pacte Finistère 2030 – volet n°2* » et une fiche projet va également être construite pour être déposée au Conseil Régional de Bretagne dans le cadre du dispositif « *Bien vivre partout en Bretagne – Année 2022* ».

## **AFFAIRES GENERALES**

**Dénomination et numérotation des accès aux voies : Adressage des voies** : Mme Marie-Françoise CLOAREC, Adjointe au Maire en charge du dossier informe les élus qu'une nouvelle délibération doit être prise pour finaliser, non sans mal, la mission de dénomination et de numérotation des accès aux voies par La Poste. Cette nouvelle délibération fait suite à la loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification (*dite « loi 3DS »*), à laquelle nous devons nous conformer et qui introduit devant chaque quartier un préfixe « *chemin* », « *route* », « *rue* », « *impasse* », « *lotissement* », « *moulin* », « *zone artisanale* ».

**CCAS** : Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire et Vice-présidente du CCAS informe les élus de la démission de Mme Marie-Denise CREIGNOU, en sa qualité de membre au Secours catholique car elle n'est plus adhérente de l'association. Elle sera remplacée par M. Yvon LAURANS qui œuvre au sein de la section locale des Restos du Cœur sur Landivisiau.

# FINANCES / RESSOURCES HUMAINES

**Lotissement « Le Grand Pré »** : L'acquisition de la parcelle est effective. M. le Maire présente aux élus le coût de revient prévisionnel de l'opération, établi par M. Luc PAGE, ING Concept. A la lecture de ce coût, et afin de s'approcher au maximum d'une neutralité financière de l'opération, il est proposé un prix de vente TTC au m<sup>2</sup> de 39 €. M. le Maire précise également que ce prix TTC au m<sup>2</sup> comprend une TVA dite « sur marge » que les acquéreurs acquitteront, au taux en vigueur (*actuellement 20 %*). Cette marge correspondant à la différence entre le prix de vente et le prix du terrain initialement supporté par la commune. Ce point est adopté par 18 voix pour et une abstention.

**Répartition du produit des amendes de police – Année 2022** : Un dossier va être déposé dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police pour la réalisation d'une chicane et aménagement paysager devant permettre la réduction de vitesse et la sécurisation des liaisons douces *rue Notre Dame*.

**Étude des demandes de subventions associatives** : Mme Morgane CABON, Adjointe au Maire soumet ligne par ligne le projet de versement des subventions associatives pour donner suite à la commission Associations qui s'est tenue dernièrement : Elles sont adoptées par 18 voix pour et une abstention.

ASSOCIATIONS	VOTE
UNC - Anciens combattants	500 €
Club Jeanne d'Arc	500 €
Les amis de la Vierge Noire	120 €
Bibliothèque Municipale	720 €
Bodilis Plougar Tennis de Table	400 €
Bodilis VTT Aventure	700 €
Plougourvest Plougar Bodilis Handball Club	1 000 €
Club cyclotouriste bodilisien	450 €
Comité de jumelage	400 €
OGEC	11 000 €
Société de Chasse	300 €
La Bodilis Troupe	300 €
Badminton Loisir Bodilis	60 €

Mme Isabelle CREIGNOU, Adjointe au Maire et par ailleurs Vice-présidente du CCAS présente les subventions qui ont été proposées par le Conseil d'Administration du 12 avril dernier :

ASSOCIATIONS - GROUPEMENTS CLUBS BENEFICIAIRES	VOTE
Secours Catholique	800,00 €
Amicale des Donneurs de Sang - Bénévoles de Landivisiau	50,00 €
Association France Alzheimer 29	75,00 €
Solidarité Paysans du Finistère	50,00 €
ASAD ( <i>Association Soutien Adultes en Difficulté</i> )	50,00 €
Présence Ecoute ( <i>ASP des pays de Morlaix</i> )	50,00 €

**Compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Maire :**

Libellé	Entreprise / Bénéficiaire	Montant HT
Défeutrage et décompactage des terrains de football	Jardin Service	4 400,00 €
Remplacement de l'onduleur de l'élévateur – Mairie	Ermhes	585,50 €
Filet de protection salle Multifonctions	Jardin Service	4 030,00 €
Mission archivage – Mairie	CDG29	3 549,00 €
Fourniture et pose de portillons entre l'école et le Pôle Enfance	Gabriel LOSSOUARN	2 450,00 €